



En instance de divorce

Par hayanas25

Bonjour,

Je suis séparée depuis mars 2022. Mon mari a quitter le domicile conjugal. Cependant, vu qu'il continuait a payer le loyer et charges avec moi, je n'ai pas déclarer notre séparation ni à la CAF ni aux impôts.

En novembre il a lancé la procédure de divorce et demande un consentement mutuel. En décembre, j'ai consulté un avocat qui a pris contact avec celui de mon mari.

Nous n'avons eu aucun retour. Bref, courant janvier, je reçois un courrier de l'avocat de monsieur qui indique qu'aucun confrère de s'est manifesté.

J'envoie ce courrier à mon avocat qui me confirme qu'il lui avait bien contacté et qu'il lui avait même répondu.

Entre-temps, mon mari a demandé à prendre notre fils (11mois) à son domicile j'ai accepté mais uniquement 1 week-end sur 2. Il m'a dit que j'étais pas en mesure de quoi que ce soit je lui ai répondu que dans la mesure où il avait quitté le domicile lorsque notre bébé avait un mois et que c'est moi qui vit avec lui quotidiennement cela se passera ainsi jusqu'à ce que l'on signe notre consentement de divorce et que s'il était pas d'accord et bien qu'il n'avait qu'à passer par son avocat.

Finalement il s'est résigné.

Cette semaine il est censé prendre notre fils du vendredi soir au dimanche soir. Il a exigé qu'il viendrait vendredi à 13h00 pour éviter les bouchons j'ai refusé je lui ai proposé de venir à 19h00 apres le repas de bébé s'il voulait éviter la circulation il n'était pas content et m'a dit que j'entravais son droit de visite.

Je l'ai invité à passer par son avocat . Par la suite, il me demande par mail les "factures de la nounou. (il ne sait pas que c'était des fiches de paye) .

Je lui répond que j'essaierais de trouver d'autres justificatifs de paiement mais que je suis dans l'attente de documents qu'il est censé me donner et qu'il a refusé.

Par ailleurs, je lui ai dit de passer par son avocat s'il avait des demandes particulières à faire concernant notre fils.Et que mon avocat et moi sommes en attente du retour de son avocat et lui.

Bref, ce matin, je reçois un mail des impôts dans lequel il me confirme un changement de situation. Monsieur a déclaré que nous étions divorcé et que l'enfant n'était pas à ma charge alors que ce n'est évidemment pas le cas.

Qu'en pensez-vous ? Que me conseillez vous de faire ?

Par yapasdequoi

Bonjour,

Prenez rendez vous avec votre avocat (pas juste 2 ou 3 mails) et faites rapidement avec lui le nécessaire pour engager la procédure de divorce correctement ainsi que les droits de visite ou garde pour l'enfant.

Sans jugement vous avez tous les 2 tous les droits de l'autorité parentale, et n'avez aucune base pour autoriser exiger ou interdire quoi que ce soit.

L'aspect financier est encore un autre axe à traiter rapidement, car la CAF et le fisc peuvent vous causer pas mal d'ennuis s'ils soupçonnent une fraude derrière vos incohérences.